

BULLETIN D'ADHÉSION CERCLE DES MÉCÈNES



École Normale
de Musique de Paris
Alfred Cortot

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Date de naissance / /

Email _____

Rejoignez le Cercle des Mécènes et venez vivre des moments d'exception !

Depuis plus d'un siècle, l'École Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot forme les grands musiciens de demain et promeut la musique française à l'international.

Établissement privé sans subventions publiques, elle s'appuie sur le soutien de ses mécènes pour financer les bourses de plus d'un tiers de ses élèves et enrichir son enseignement afin de former des artistes accomplis, en phase avec les enjeux contemporains.

2025-2026 Un don pour révéler leurs dons : une année de scolarité pour un étudiant = 8 500 €

- MÉCÈNE (à partir de 2 000€) AMBASSADEUR (à partir de 5 000 €) BIENFAITEUR (à partir de 10 000€) PRESTIGE (à partir de 25 000€) GRAND MÉCÈNE (à partir de 50 000€)

Montant de votre don _____ €

Je souhaite que mon don soit dédié au financement :

- du fonds de bourses des projets pédagogiques

Options de versement

- virement bancaire
contactez mecenat@enmp.fr
 chèque
ordre : École Normale de Musique de Paris

- don en ligne via notre plateforme 100% sécurisée
[ici](#)

Déduction fiscale

- IFI IR

Parrainage (à partir de 5 000 € de don)

- Je souhaite parrainer un étudiant

Mention

- Je souhaite figurer dans la liste des mécènes de l'École sous la mention :
 Je souhaite que mon don reste anonyme

Communication

- Je ne souhaite pas recevoir la newsletter de l'École Normale de Musique de Paris
 Je souhaite recevoir de la documentation sur les opportunités de legs, donations et assurance vie

Amicale de l'École Normale de Musique de Paris

En tant que membre du Cercle des Mécènes vous devenez membre d'honneur de l'Amicale de l'École Normale de Musique de Paris et recevez le bulletin d'information correspondant.

Vos contreparties dédiées

(dans la limite des 75 € prévue par le code général des impôts pour le mécénat individuel)*

Un don à l'École Normale de Musique de Paris vous permet de bénéficier de contreparties dès l'année de versement et l'année suivante, moyennant renouvellement de votre soutien à date d'anniversaire de votre don.

MÉCÈNE AMBASSADEUR BIENFAITEUR PRESTIGE GRAND MÉCÈNE

Soutien annuel	à partir de 2 000 €	à partir de 5 000 €	à partir de 10 000 €	à partir de 25 000 €	à partir de 50 000 €
Coût réel après déduction fiscale sur l'IR**	680 €	1 700 €	3 400 €	8 500 €	17 000 €
Coût réel après déduction fiscale sur l'IFI***	500 €	1 250 €	2 500 €	6 250 €	12 500 €

Soirée annuelle des Mécènes : invitation (suivie d'un cocktail avec les artistes)	2	4	6	8	10
Envoi de la brochure de saison de la Salle Cortot par courrier postal	✓	✓	✓	✓	✓
Masterclasses à la Salle Cortot : invitation (suivies d'un cocktail avec les artistes)	2	4	6	8	10
Concerts de l'École à la Salle Cortot : invitation (placement préférentiel - carré mécène)	2	4	6	8	10
Concerts des partenaires à la Salle Cortot : billetterie payante (placement préférentiel - Carré mécène)	✓	✓	✓	✓	✓
Visite privée de l'École (nb de personnes)	2	4	6	8	
Concerts ou masterclasses privés des/pour les élèves de l'École : invitation occasionnelle	2	4	6	8	
Présentation de Saison réservée au Cercle des Grands Mécènes					✓

*Pour les entreprises, les contreparties sont limitées à 25% du montant du don (cf bulletin de soutien du Cercle des Entreprises)

**66% du montant du don sur l'impôt sur le revenu (IR) via l'École, dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable, avec report possible de l'excédent.

***75% du montant de votre don sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) via l'École dans la limite de 50 000 €

Date et signature

MERCI DE RETOURNER CE BULLETIN D'ADHÉSION

✉ Par mail : mecenat@enmp.fr

Par voie postale : École Normale de Musique de Paris 114 bis boulevard Malesherbes 75017 Paris